

# ASSEMBLEE NATIONALE

9 mai 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

## AMENDEMENT

N° 92

présenté par  
Mme BILLARD, MM. Yves COCHET et MAMÈRE

-----  
**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas à créer une incitation financière pour mettre en œuvre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes